

WIKI n°1 : La gouvernance selon la Commission européenne¹

A la suite de l'élaboration du "Livre blanc sur la gouvernance européenne", en juillet 2001, la Commission européenne avait engagé une consultation publique, qui s'était étalée sur une période de huit mois, afin de permettre à toute personne intéressée de réagir aux recommandations de ce document.

La réaction publique était largement favorable à la définition des principes, donnée par le livre blanc, qui sous-tendent la gouvernance européenne, à savoir : l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence, tout en proposant d'ajouter des principes tels que la légitimité démocratique et la subsidiarité.

A ce propos, la consultation publique avait mis l'accent sur les points suivants :

- **Accroître la participation des acteurs "de la base au sommet" à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne.** Les propositions du livre blanc relatives au renforcement de la participation et à l'implication de la société civile avaient, de loin, suscité davantage d'intérêt que tout autre thème. De nombreuses contributions confirmaient la faible participation des citoyens au sein de l'Union européenne, mentionnée par le livre blanc et insistaient sur la volonté fondamentale de prendre part à la consultation et à l'élaboration de la politique de l'Union européenne.

Les réactions montraient que la gouvernance de l'Union européenne devait évoluer vers un modèle plus ouvert et participatif. En renforçant le rôle des autorités nationales et infranationales ainsi que celui de la société civile, dans l'élaboration des politiques, l'Union européenne pouvait gagner en légitimité et en efficacité. Une meilleure coordination entre les institutions européennes et les acteurs nationaux était, également, requise.

- **Elargir le choix des instruments pour répondre aux nouveaux défis de la gouvernance** grâce à une approche plus diversifiée de la régulation, en combinant la législation, la co-régulation et une méthode plus ouverte de coordination, ce qui permet d'accroître l'efficacité des politiques.

La Commission souhaitait, également, fonder les choix politiques sur des bases factuelles solides. Elle prônait une évaluation systématique des impacts des politiques et une plus grande transparence dans les processus décisionnels. Cela permettait de mieux associer le public et les parties intéressées à l'élaboration des politiques.

¹ Commission européenne (2003). Rapport de la Commission sur la gouvernance européenne. https://ec.europa.eu/governance/docs/comm_rapport_fr.pdf

- **Disposer d'institutions européennes recentrées, avec des responsabilités plus claires.** La consultation publique mettait en évidence un besoin de transparence accrue dans la répartition des compétences entre les institutions européennes. Les citoyens souhaitaient une meilleure définition des rôles de chacun, notamment, en ce qui concerne les pouvoirs législatifs et exécutifs.

Face aux demandes de clarification, la Commission suggérait des ajustements du traité et des procédures en place, en particulier en ce qui concerne les comités et les agences de régulation, afin d'améliorer la gouvernance de l'Union.

Par ailleurs, pour contribuer à la gouvernance mondiale, la Commission avait proposé les six mesures suivantes :

- La réforme de la gouvernance interne de la Commission, qui doit être réussie afin d'être crédible en défendant le changement à l'échelle mondiale.
- Le respect des droits et des principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en mettant l'accent sur un partenariat mondial pour un développement durable, une mondialisation plus solidaire et la responsabilité sociale des entreprises.
- L'intensification des échanges avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux des pays tiers concernant l'utilisation de nouveaux instruments à l'échelle mondiale, dans le but de compléter la législation internationale contraignante et de contribuer à une réforme globale des organisations multilatérales.
- L'examen des approches liées à une législation non contraignante au niveau international et de leur application, car l'environnement mondial, moins sûr et moins transparent que celui de l'Union européenne, nécessitera ces outils en complément d'une législation contraignante.
- La mise en place d'une coordination systématique et d'une représentation plus efficace de l'Union européenne au sein du système des Nations Unies, notamment, dans les institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce.
- La promotion d'une communication cohérente représentative de l'ensemble de l'Union européenne : parler plus souvent d'une seule voix.